

02 SEP. 2008

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL**Yves Fréchette**  
AvocatHydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4Tél. : (514) 289-2211, poste 6925  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.caPAR MESSAGER

Le 2 septembre 2008

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec, H4Z 1A2**OBJET : Suivi administratif – Décision D-2007-44  
(Dispense)  
Notre dossier : R000253 YF**

Chère consœur,

La présente donne suite à la décision D-2007-44 dans le dossier R-3629-2007.

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2008, vous trouverez ci-jointes la documentation et les informations suivantes, à savoir :Transactions bilatérales

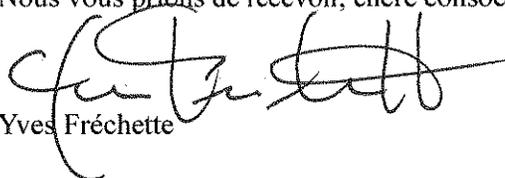
- Sommaire des transactions par fournisseur (document A)
- Liste des transactions (document B) - CONFIDENTIEL

Transactions sur bourse d'énergie

- Sommaire des transactions par bourse (document C)
- Liste des transactions (document D) - CONFIDENTIEL

À titre de rappel, la décision D-2007-44 de la Régie interdit la divulgation, la publication et la diffusion des informations des sections « Liste des transactions », soit les documents B et D et ce, pour une période de trois mois à compter de la date de chacun des suivis.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Yves Fréchette/nm  
PJ